

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 14 avril 2011

Madame Julie Turgeon, ing.,  
Directrice développement éolien  
Venterre Nrg inc.  
400, rue Montfort, suite 200  
Montréal (QC) H3C 4J9

**Objet : Projet de parc éolien de Saint-Valentin**

Madame,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

Il est estimé que les niveaux sonores générés par la construction du parc éolien respecteraient les limites prescrites par le MDDEP, soit un Leq, 12 h de 55 dBA le jour (7 h à 19 h) et un Leq, 1 h de 45 dBA la nuit (19 h à 7 h) (PR3.1, p. 196). Cette affirmation ne semble pas avoir prise en compte l'installation des pieux. Ainsi, quelle est l'évaluation de l'impact sonore produit par les activités de construction, notamment l'installation par percussion des pieux des bases des éoliennes, à des distances de 500 m, 750 m, 1 000 m, 1 250 m et 1 500 m ? Veuillez préciser la technique envisagée, la durée estimée de percussion pour chacune des bases d'éoliennes et les mesures proposées pour atténuer à la source les émissions sonores.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 18 avril prochain à 17 h, compte tenu de l'échéancier des travaux de la commission.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

c.c. : Madame Julie Venne